



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2023**

**Etaient présents** : MM CAUZO Louis – RIBEIRO José – BOIVIN Jean Claude – BONIN Paul – BOIVIN Anthony – WANCAUWENBERGHE Yoanna – TIRTON Anne - LE BRIS Cyril –

**Absents excusés** : BOSSU Sylvain – GUILLOT Jérôme

**Secrétaire de séance** : BOIVIN Anthony

**Pouvoirs** :

- BOSSU Sylvain donne pouvoir à BOIVIN Jean-Claude
- GUILLOT Jérôme donne pouvoir à TIRTON Anne

**Dates de convocation et affichage** : 9 octobre 2023

**Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 septembre 2023**

*Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.*

**1) Vote pour ajouter la délibération afin de valider le choix du maitre d'œuvre pour le projet d'extension de l'Accueil de Loisirs**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

**2) Délibération pour valider le choix du maitre d'œuvre pour le projet d'extension de l'Accueil de Loisirs**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la première phase qui doit permettre de valider le choix du cabinet d'architecte qui a été retenu après analyse des trois propositions parmi les cinq retournées, par le SIDEC.

Face à un flot important de questions émises par un fort contingent d'élus portant notamment sur les prix proposés au niveau du plan de financement, il a été décidé à l'unanimité de ne pas voter cette délibération et d'organiser une réunion avec le SIDEC et les élus afin de traiter l'ensemble des questions.

La délibération est donc reportée au prochain conseil municipal.

**3) Délibération pour valider la décision modificative transfert de fonds sur budget 2023**

Cette délibération, liée à la précédente, n'a également pas été votée.  
Elle est donc reportée au prochain conseil municipal.

#### **4) Délibération pour étude et mise en place schéma communal de défense incendie**

Après un premier travail effectué par l'entreprise ED TECH, recommandée par la SMEA, qui a contrôlé les bornes incendies, le résultat est positif. A ce jour, seuls des stickers sur les bornes sont manquants.

L'étude de DECI (Défense Extérieure Contre Incendie) doit être réalisée.

Cela consiste à définir l'ensemble des aménagements fixes, publics ou privés, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre les incendies (SDIS).

Ceci devant faire l'objet d'un arrêté communal de DECI.

Le montant de cette prestation s'élève à 1627.20 € TTC.

A cela, devront s'ajouter 518.65 € TTC correspondant à la première phase d'étude des bornes incendies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette étude.

#### **Délibération n°2023-055**

#### **5) Délibération pour insonoriser le groupe refroidissement de la nouvelle chambre froide de la boulangerie**

Pour effectuer ces travaux, la société Bourcet a transmis un devis approximatif dont le montant peut varier entre 1000 € et 2000 € TTC.

Après divers échanges sur le sujet, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reporter cette délibération dès lors que le montant exact de ces travaux sera connu.

M. Ribeiro, retenu par des obligations professionnelles, quitte le conseil municipal à 19H18.

#### **Questions diverses**

1) M. Pochon a déposé en mairie un document informant de la relance de son litige avec la commune au niveau des bâtiments de l'hôtel d'entreprises. Le Maire fait lecture de ce courrier. Il informe le conseil municipal qu'il va fournir ce courrier au cabinet d'avocats en charge de traiter ce dossier.

2) M. Jeannin a transmis en mairie un courrier demandant de replanter un arbre rue du Platane. Après lecture du courrier au conseil municipal, le Maire propose de le remettre au comité voirie pour étude et propositions.

3) M. Boivin J.C. fait lecture au conseil municipal du compte-rendu du comité voirie qui s'est réuni le 21 septembre 2023.

La séance est levée à 19H30.

Le Secrétaire de Séance,  
BOIVIN Anthony



Monsieur le Maire,  
CAUZO Louis

